



Le 14 juin 2012

Avis de la CRAT relatif à la Commission de rénovation urbaine du quartier du Centre à FONTAINE-L'ÉVEQUE

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur la composition et le règlement de la Commission de Rénovation de Quartier.

1. CONTEXTE

Brève description: Règlement d'ordre intérieur de la Commission de rénovation urbaine du quartier du Centre à FONTAINE-L'ÉVEQUE

Date de réception du dossier : 23 avril 2012

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le règlement d'ordre intérieur de la Commission de rénovation urbaine.

Elle estime que le règlement d'ordre intérieur a été modifié en intégrant les remarques formulées par la CRAT dans son précédent avis (11/CRAT A.342-AA) et qu'il répond à présent au contenu-type de la DGO4.


Pierre GOVAERTS,
Président